Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 035-213503436-20260327-2026_20-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
D'ILLE ET VILAINE
COMMUNE DE
TRESBŒUF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRESBŒUF

Séance du 20 mars 2026

Effectif légal : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 14
Absents représentés : 1
Nombre de votants : 14
Quorum réuni

Le vingt mars deux mille vingt-six,
Le conseil municipal de la commune de TRESBOEUF s'est réuni dans la salle Jean-Baptiste Chevrel, sur convocation en date du seize mars deux mille vingt-six, adressée par Mme ROUX Laurence, Maire.

Sont présents : Mme BOISNARD Christine, M. HUREL David, Mme LOUIS Gwénola, M. NIMAL Gérald, Mme ROUX Laurence, M. GALODE Jean, Mme GUILLAUME Sophie, M. BOURNICHE Romain, Mme HELMBOLD Cassandre, M. GUILLOU Josselin, Mme LECLAIR Virginie, M. BLANCHARD Olivier, Mme LETANG Patricia, M. LOYER Alexis.

Pouvoirs : Absente représentée
Mme JEUSSET Marie-Hélène

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de désigner à main levée le secrétaire de séance. MLOYER Alexis a été désigné en qualité de secrétaire de séance (article L. 2121-15 du CGCT).

Délibération procédant à la création des postes d'adjoints-Nombre- délibération 2026-20
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. HUREL David, Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;
Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que le conseil municipal compte quinze (15) membres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité :

- Décide la création de quatre (4) postes d'adjoints.

Pour extrait conforme,
Le Maire

HUREL David